L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 24 JUILLET.

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

ROMAN HISTORIQUE.

Par Armand LAPOINTE.

XXV

—Ouf ! dit Larose en s'essuyant le front. J'aime mieux ça ! Le sang de ce coquin aurait empoisonné mon poignard !

Il regagna le grenier, se laissa couler par l'ouverture sur l'escabeau, abaissa la trappe, remit toutes choses en place et jeta un coup d'œil sur le lit où reposait la Gardie.

Le général dormait d'un sommeil tranquille.

—Ma foi ! dit Larose, j'ai bien gagné d'en faire autant.

Il s'étendit sur son lit, et cinq minutes plus tard, rêvait de Charlotte... et la jolie Dalécarlienne n'était pas trop cruelle !

Il faut bien qu'une bonne action trouve sa récompense, ne fût-ce même qu'en rêve !

Le retour de Pontus de la Gardie en Suède s'effectua sans aucun incident.

Lorsque le navire qui le portait entra dans la mer Baltique, les vents du Sud emplissaient l'atmosphère de toutes les senteurs du printemps.

Les îles de l'archipel d'Aland étaient verdoyantes et le golfe qui fait face à Stockholm apparaissait tout paré de sa ceinture de feuillage diaprée des nuances les plus diverses. La capitale de la Suède n'était plus une ville du Nord ; on l'eût prise pour une de ces cités bénies de l'Adriatique.

Chose bizarre ! derrière les voyageurs sévissait encore l'hiver avec ses glaces, ses brouillards, ses arides plaines couvertes de neige ; devant eux s'offrait le renouveau avec toutes ses magiques séductions : un ciel sans nuages, une atmosphère lumineuse, des horizons immenses, la verdure, les fleurs, l'espérance, la vie enfin !... Le printemps faisait une entrée triomphale au jeune officier français, et le cœur de celui-ci battait joyeusement.

C'est que, devant cette nature en fête, Pontus de la Gardie avait senti fondre ses défiances et ses rancunes ; il avait oublié la rivalité du roi, l'attentat du prince Charles, pour ne plus se souvenir qu'après avoir quitté la Suède en simple officier, inconnu alors, il y rentrait général et l'égal des plus illustres parmi les plus grands capitaines ; c'est qu'il songeait à Elbé et que son amour pour la fille du comte de Brahé rayonnait sur toutes choses et les lui montraient embellies de tous les charmes que l'espérance apporte au cœur de l'homme jeune et vraiment amoureux.

La Gardie débarqua à Stockholm dans la soirée. Il envoya Larose chez le comte de Brahé, pour le prévenir de son arrivée, et se rendit, sans même changer d'habit, chez le roi.

Gustave-Adolphe lui fit dire qu'il le recevrait le lendemain, à dix heures du matin, en audience solennelle. L'officier ajouta que le grand chancelier, qui se trouvait en ce moment avec le roi, priait M. le général comte de la Gardie de vouloir bien l'attendre.

Quelques minutes plus tard, en effet, Axel Oxenstierna se montra dans le salon d'attente, passa son bras sous celui de la Gardie et emmena chez lui le gentilhomme français.

Quand il fut là, le chancelier embrassa la Gardie et le reçut comme un frère.

—Général, lui dit-il, vous ne vous êtes pas contenté de donner à la Suède de la gloire et trois provinces, d'y ajouter la paix dont nous avions grand besoin, mais encore vous avez sauvé la royauté et l'honneur de la maison royale. La Suède vous remercie par ma bouche. Demain, vous saurez comment le roi entend vous récompenser.

—Oui ! en me donnant des juges ! dit la Gardie.

Oxenstierna eut un sourire charmant.

—Si le roi vous donne des juges, mon ami, c'est le grand chancelier de Suède qui sera à vos côtés pour vous défendre. Etes-vous satisfait, général ?

—Et le prince ? demanda la Gardie.

—Chut ! fit le chancelier, secret d'Etat ! Mais tranquillisez-vous, la clémence est presque toujours la meilleure des politiques, et ce n'est point aux rois à donner aux peuples l'exemple de la vengeance ! A demain, mon cher général.

La Gardie quitta le chancelier charmé de l'accueil qu'il en avait reçu et des bonnes paroles qui étaient sorties de la bouche du ministre, mais inquiet cependant des résolutions prises par le roi. Non que ces inquiétudes lui fussent personnelles—il savait bien qu'aucun Suédois ne pourrait le condamner ; il redoutait seulement quelque incident nouveau pour son amour et cet inconnu dont s'entourait le roi.

Pour calmer ses inquiétudes, que démentaient cependant les apparences, il courut chez le comte de Brahé.

Le vieux gentilhomme lui fit fête.

La Gardie demanda à voir Elbé.

—Elbé est chez la reine Christine depuis notre retour en Suède, répondit le comte, et la reine Christine vit dans la solitude depuis ce temps-là. Le roi n'a pas mis les pieds chez sa mère, et le prince Charles est prisonnier dans ses appartements.

—Qu'augurez-vous de tout cela ?

—Qu'il y aura de grands changements à la cour.

—Peu m'importe, si Elbé m'aime toujours.

Le comte dissimula du mieux qu'il put l'inquiétude qu'il avait à ce sujet.

—C'est Elbé elle-même qui vous le dira, répondit-il. Avez-vous vu le roi ?

—Non. Il m'a fait dire qu'il me recevrait demain en audience solennelle.

—Et moi, je viens d'être invité à me trouver demain à l'audience du roi.

—Demain décidera de ma vie, mon père.

—Espérez, mon fils.

Le comte de Brahé voulut retenir la Gardie à souper, mais celui-ci s'y refusa, il est des heures dans la vie où l'homme a besoin de solitude, et notre amoureux se trouvait à une de ces heures-là.

Larose eut préféré rester à l'hôtel de Brahé. Les beaux yeux de Charlotte avaient repris tout leur empire sur lui. Mais si agaçante que fût la Dalécarlienne, Larose n'hésitait pas entre elle et la Gardie, il suivit son général.

Quelles que fussent les inquiétudes de la Gardie, elles étaient loin d'être aussi douloureuses que celles du prince Charles-Philippe. Livré à ses méditations, seul dans ses appartements, trahi par sa maîtresse, privé de ses amis, dont un, le plus dévoué, le chevalier Erick, avait trouvé la mort en Finlande, dans l'attaque de l'hôtellerie de maître Brockers, toutes ses espérances s'étaient anéanties, toutes ses ambitions s'étaient éteintes ; l'isolement, peut-être même le remords, avait maté cette nature violente et emportée, cette volonté qui avait du plier sous une autre plus énergique et plus puissante : la volonté du roi !

Un seul mauvais sentiment existait dans son cœur : il se réjouissait de la mort du général de la Gardie, l'auteur, selon lui, de l'insuccès de l'expédition de Finlande et de sa situation présente. Quelle déception lui préparait la présence du général !

Charles-Philippe avait sollicité le pardon de son frère : Gustave n'avait pas répondu.

Alors la reine Christine était intervenue : mais le roi avait refusé de la recevoir.

Telle était la situation au moment où tous nos personnages principaux se trouvaient réunis au château royal de Stockholm.

L'audience se tenait dans la salle du trône ; tous les sénateurs y avaient été convoqués.

Un peu avant dix heures, la reine-mère, accompagnée de toutes ses demoiselles d'honneur, fit son entrée dans la salle. Elle prit place à la droite du dais royal. Le prince Charles entra presque au même instant, sans suite aucune, mais libre ; il s'assit à la gauche, c'est-à-dire du côté opposé à celui où était sa mère.

Tous les sénateurs, rangés en demi-cercle en face du trône, purent reconnaître que le prince n'avait plus rien de cette attitude hautaine et fière qu'il possédait jadis.

Au moment où dix heures sonnèrent, les portes s'ouvrirent à deux battants et le roi apparut, suivi de ses ministres.

Il se fit le plus complet silence dans l'assemblée.

Il n'était un secret pour personne que le roi avait à punir et à récompenser.

La récompense importait peu ; c'était la punition qu'on voulait connaître.

La reine mère était très-pâle, et son émotion ne pouvait se déguiser. Lorsque le roi vint s'asseoir sur le trône, elle jeta vers lui un regard anxieux et plein de prières ; Gustave-Adolphe resta impassible.

Le roi prit la parole :

—Messeigneurs, dit-il, je vous annonce que la paix est signée entre la Suède et le grand-duc de Moscovie. Notre chancelier vous fera part des avantages considérables qui résultent du traité de paix que nous a transmis le général commandant en chef l'armée suédoise. Je puis cependant vous dire, dès aujourd'hui, que la Suède y gagne trois grandes provinces et une très-forte indemnité de guerre.

Un frémissement patriotique parcourut l'assemblée, et le même cri sortit de toutes les poitrines :

—Vive le roi ! vive la Suède !

Lorsque cette agitation se fut calmée, Gustave-Adolphe continua :

—Maintenant, il nous faut faire justice, et vous avez été appelés pour la rendre avec moi.

Alors, l'huissier ouvrit la porte et jeta dans l'assemblée ce nom :

—Monsieur le général de la Gardie !

Le prince bondit sur son siége. Sa figure prit une teinte cadavéreuse.

—La Gardie ! murmura-t-il. La Gardie vivant !...

Le général, suivi de son fidèle Larose, s'approcha du trône, s'inclina respectueusement et attendit qu'on l'interrogeât.

Il ne portait aucun insigne et était vêtu à la française.

—Messeigneurs, dit le roi, voici un gentilhomme de France qui a quitté son pays pour venir nous offrir son épée, sa bravoure et ses grands talents militaires ; nous les avons acceptés et bien nous en a pris, car c'est grâce à lui que nous avons battu nos ennemis. Ses qualités d'homme de guerre et sa bravoure nous ont valu la victoire ; sa sagesse nous a valu une paix glorieuse. Je vous demande de considérer M. de la Gardie comme un frère, comme un enfant de la Suède !

—Oui ! oui ! Vive le roi.

—Vive le roi ! cria Larose d'une voix bruyante.

Ces hommages rendus à un officier étranger irritèrent la reine ; elle n'osa pas le manifester, mais elle se montra toute surprise de la présence de Larose.

—Sire, dit-elle que fait ce simple soldat au milieu de toute la noblesse du royaume ?

—Nous sommes tous soldats, madame, répondit sévèrement le roi, et celui qui s'est battu pour la Suède n'est point un étranger ici ; sa place est au milieu de nous.

Et plus bas, il ajouta :

—Prenez garde, madame, que je ne me souvienne dans quelle circonstance ce soldat nous est apparu pour la première fois !

La reine baissa la tête.

—Grâce ! sire ! dit-elle humblement.

—Attendez, madame.

Le roi s'adressa de nouveau à l'assemblée.

—Messeigneurs, je demande que M. de la Gardie reçoive des lettres de grande naturalisation, qu'il soit fait comte et sénateur, et que les premiers de la noblesse l'acceptent parmi eux comme leur pair. Nous aurions pu faire tout cela de notre autorité privée ; mais ce que fait le roi peut être considéré comme une faveur ; ce que fait la nation, dont vous êtes les représentants, n'est jamais que justice.

Un murmure d'approbation accueillit ces paroles.

Le roi descendit du trône et s'approcha d'Elbé.

—Madame, lui dit-il, depuis le jour où je vous ai confié à madame la reine-mère, j'attends cette heure pour vous demander : Voulez-vous être la femme de Gustave-Adolphe, voulez-vous être reine de Suède ?

Elbé était si vivement émue qu'elle ne put répondre.

—Le voulez-vous, madame ? reprit le roi.

—Non, sire, fit Elbé, puisant dans son courage une force qui n'était pas dans son cœur.

—Vous n'aimez pas le roi ?

—Non, sire, dit bien bas la jeune comtesse.

—Réfléchissez, madame.

—J'ai réfléchi, sire.

Le roi eut un sourire amer.

—Est-ce le prince Charles que vous aimez ? demanda-t-il ?

Cette question sembla monstrueuse à Elbé.

—Ah ! sire ! fit-elle avec indignation.

—Qui donc, madame ? demanda le roi, qui était résolu au sacrifice, mais qui le voulait complet.

Alors Elbé fit un grand effort sur elle-même et, regardant fixement le roi, lui dit :

—Pontus de la Gardie !

Le roi s'inclina.

—Dieu vous garde ! madame la comtesse. Votre choix est noble comme vous.

La Gardie et le comte de Brahé, qui étaient au premier rang des sénateurs s'avancèrent vers la jeune fille.

—Merci, chère Elbé, dit la Gardie tout en rayonnant.

—Bien, ma fille ! dit le comte, je suis fier de toi !

Mais le roi avait repris sa place sur le trône.

—Et pour que le comte de la Gardie tienne quelque chose de notre royale estime, dit-il, nous lui donnons la comtesse Elbé de Brahé pour épouse. Il a sauvé la vie du roi, il a sauvé la Suède, que la comtesse Elbé acquitte notre dette commune ! Messeigneurs, ajouta Gustave-Adolphe, Sa Majesté Mme la reine-mère se retire au château d'Helsingfors ; elle a besoin de repos. La comtesse Paula et le conseiller Erick l'accompagnent pour lui continuer leurs bons et affectueux services. Notre grand chancelier Axel Oxenstierna est chargé de mener à bonne fin les négociations au sujet de notre mariage avec la princesse Marie-Eléonore de Brandebourg.

—Sire ! sire ! dit tout bas la reine, et votre frère ?

—Je confie au prince Charles-Philippe, mon frère, ajouta le roi, le soin de défendre les possessions que nous assurent les traités signés par M. le comte de la Gardie.

—Ah ! sire, s'écria le jeune prince ému jusqu'aux larmes, quelle générosité !

—Chut ! monsieur. Tâchons d'oublier le passé !

Larose fit un pas vers le prince et lui dit tout bas :

—Vous pouvez partir, monseigneur, sans crainte de rencontrer Waldo. Cet honnête capitaine a rendu sa vilaine âme au diable !

Que pourrions-nous ajouter qui ne fût pas du domaine exclusif de l'histoire ?

Tout le monde sait que Gustave-Adolphe épousa la fille de l'électeur de Brandebourg et que cette union ne fut pas très heureuse. Seulement, ce qu'on ignore peut-être, c'est que les historiens ne sont pas d'accord sur les mérites de la princesse Eléonore. Les uns prétendent que c'était un modèle d'esprit, de vertu et de beauté ; les autres ne lui contestent ni la beauté ni les charmes, mais ils sont moins affirmatifs sur le reste.

Le prince Charles-Philippe racheta ses fautes de jeunesse : il mourut en soldat devant Riga, que l'armée de Gustave-Adolphe assiégeait, complètement réconcilié avec son frère.

Quant à Elbé de Brahé, elle épousa le comte de la Gardie, et les chaudes tendresses du général lui firent oublier son premier amour.

Si nous ne craignions de donner un trop rude accroc à l'histoire, nous dirions que le comte de la Gardie et sa femme quittèrent la Suède pour venir habiter la France, mais le roman ne va pas jusqu'à autoriser de pareilles fictions. La Gardie resta en Suède ; il y devint maréchal, grand connétable du royaume et président du conseil de guerre.

Et satisfait de sa position, il se plaisait à répéter :

"La patrie est là où l'on aime, là où l'on est heureux !"

FIN.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles : les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives ; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes : toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées ; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales) sur toutes les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques) sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe ; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement ; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit : sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre : moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers ; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs : 2 cents chacun.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes :

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 17 février 1875. No 2995—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit :

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip ; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2,50 par $100 en scrip ; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée ; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme :

J. H. HARDY, Secrétaire.

VAPEURS.

Pour l'été

Mandeville et la Nlle-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer bon marcheur, CAMELIA, capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin, le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi ; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi ; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour : il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin ; Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira du DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de dommages.

C. M. SORIA.

Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai—

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis, CAMELIA, Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix : $1, aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent, No 26 de la rue de l'Union.

25 avril—3m

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur TEXAS,

R. SINNOTT, capitaine ; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc.—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. BERTHA, W. Burton, capitaine. J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, le lieu de jonction avec le Bayou des Glaizes, la Minute de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA, C. C. Picket, capitaine. A. Meynier, commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas, LOW & McPEACKE, No 46 de la rue du Camp.

14 janv—

ARRANGEMENT D'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur LESSIE TAYTOR, Capitaine Allen Junel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour : il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine J. P. Aucoin, Commis P. A. Chariet.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour : il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur MARY IDA, Capitaine J. A. Kuley ; commis E. M. Valette, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

8mai—

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte au-dessous de la ville. Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot Town. Le beau bateau à vapeur IBERIA, Capt. F. L. Morse, Commis, R. F. Hine.

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

juil—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 24 juillet.
PEREIRE, Danré, samedi, 7 août.
FRANCE, Trudelle, samedi, 21 août.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $100—Seconde $65—Troisième $35—Billets aller et retour à prix réduits. Entrepont $25 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court. Lettre H. N. O.

nov—1an

STEAMERS DU HAVRE ET DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, PELAYO, RIVERA, QUEVEDO, CASTELLAR, CORTES, COLON, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

26juill—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront le cours régulier de leurs voyages en automne.

Les jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane ; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :	
Chambres	$150 en or.
Entrepont	40
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême :	
Chambres	$150 en or.
Entrepont	45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane :	
Chambres	$25 en or.
Entrepont	15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 42 de la rue de l'Union.

8 août—1an

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool, Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 26 juin, à 10 30 h. P. M.
BRITANNIC, Samedi, 3 juillet à 4 P. M.
GERMANIC, Samedi, 10 juillet, à 10 30 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 17 juillet, à 3 P. M.
CELTIC, Samedi, 24 juillet, à 9 30 A. M.
REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 2 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River.

Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme ; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or ; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de £1 livre sterling et au dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New York, ou à A. K. MILLER & Co., Agents, No 25 de la rue Carondelet Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe.

1er avril—6m

STEAMERS—STATE LINE.

Les voyageurs qui prendront cette ligne éviteront les désagréments et les dépenses de la route de New York.

Ils partent de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer tous les DEUX SAMEDIS, et les steamers quittent New York le MERCREDI SUIVANT.

Les trains partent du pied de la rue du Canal les jours suivants, à quatre heures de l'après-midi :

SAMEDI, 12 Juin ... State of Georgia.
SAMEDI, 26 Juin ... State of Pennsylvania.
SAMEDI, 10 Juillet ... State of Indiana.
SAMEDI, 24 Juillet ... State of Georgia.

La Compagnie vend, au plus bas prix, des billets de touristes payables d'avance, pour toutes les parties de l'Europe. Enfants au-dessous de douze ans, moitié prix ; au-dessous d'un an, gratis.

Elle vend des traites de une livre sterling et au-dessus.

Pour les billets, les chambres et autres renseignements, s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, No 25 de la rue Carondelet.

1erav—3m

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au poteau 13, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le ou aux environs du SAMEDI, 23 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$125	$80	$35
Paris	145	85	45
Havre	135	85	45
Hambourg	142	80	45
Anvers	142	70	50
Brême	163	80	54
Bordeaux	163	80	59

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, 25 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

25mai—

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants : KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE, 25 juillet, à 8 h. A. M.

Passage ... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO ... Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA ... Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA ... Capt. T. J. Philips

Le steamer CITY OF HAVANA, Commandant F. S. Phillips, partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 7 août, à 8 h. du matin.

Passage pour Vera Cruz ... $60, en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 50 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA partira le 28 août.

12 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1300 tonneaux.
YAZOO, do. E. D. Barrett ... 1400 tonneaux.
C. W. LORD, L. Colton ... 1000 tonneaux.

Départ, VENDREDI, 30 juillet, à 6 heures P. M. Le beau steamer de 1ère classe, JUNIATA, Commandant, J. W. Catherine, partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) ... $40
Passage pour Philadelphie ... 50
Billet donné à New-York pour toute le voyage ... 50

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier.

4 nov—1an.

Le S. S. Chas. W. Catherine suivra le 6 août.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 182 Esplanade Street.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur FRANK MORGAN, partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.

C. H. ALLEN, Directeur-général.

12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
7½	8¼
9	10
10½	11¼
Midi	1¼ P. M.
2 P. M.	2¼
3	3¼
4	4¼
5	5¼
6	6¼
7	7¼
8	8¼
9	9¼
10	10¼

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875, Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.

Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.

Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive:

Express and Mail daily at 3 55 p. m.

Coast accommodation, daily, except sunday, 10:05 a. m.

Through night Express, daily at 11:30 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

25déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit :

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans :

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 54 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit :

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 28 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:50 A. M.	Express	7:40 P. M.
Malle	5:50 P. M.	Malle	10:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No 21 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50 A. M.	Express	7.40 P. M.
Mail	5:50 P. M.	Mail	10.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. any 14 74

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour le fret seront faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour le Têche, les points sur l'Atchafalaya et autres, des taux spéciaux, sous forme de billets de "commutation" seront accordés à ceux qui expédient par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures, le fret reçu après cette heure partira par le convoi du jour suivant.

GEO. PANDRLY, Surintendant, au coin des rues Natchez et Magasin.

Pour fret ou passage s'adresser ... Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

CHS. A. WHITNEY ... CO., Agents.

Premier état annuel DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 132 de la rue du Canal, Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,113 5	
Total des primes	$53,815 15	
En moins—primes non expirées	35,876 79	
Montant net des primes	$17,938 39	
A déduire :		
Pertes par les incendies—payées	$236 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,154 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit :

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	8,226 85
Effets à recevoir sur dem. d'intérêt 8 pour cent d'intérêt	19,250 0
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,420 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 ... 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,258
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,157 44
Montant au crédit des profits et pertes	31,130 65
	$87,554 84
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 28—$56,129 2
	$31,425 00

PASSIF.

Polices ass "A,"	$5,802 25
Polices ass "B,"	4,276 17—$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,255 58
Décès payés "non réclamé,"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,216
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	3,805 00
Meubles de Bureau	1,486
Effets et recevoir	1,2..
	$41,...

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394 68	$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 73	199,824 26
		468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$45,103 90	
Pertes par le feu	$161,144 83	
Pertes sur mer	57,432 43	
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur	51,427 45	270,004 71
Dépenses générales	55,250 28	
Taxes	19,430 90	
Commissions	35,550 99	
Réfraction (rebate)	51,494 30	476,835 08
Bénéfice net		$27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit :

En caisse	$65,060 89
Primes en voie de recouvrement	92,133 77
Garanties et billets hypothécaires	211,869 84
Effets à recevoir pour primes	12,461 04
Bonds de la ville et autres bonds	139,816 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,757 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,290 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,862 77
Autres propriétés foncières	70,522 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,875 70
Compte suspendu	3,070 18
	758,580 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15
Réclamations contre la compagnie	4,293 73
	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER,
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1874, savoir :

Sur risques de feu	$114,062 ..	
Sur risques de mer	66,261 ..	
Sur risques de rivières	22,686 ..	
Total des primes	$202,000 ..	
Moins primes rendues	3,154 77	
Primes acquises		$199,845 ..
Déduit—Pertes par le feu	$46,106 ..	
Pertes sur mer	42,115 ..	
Pertes sur rivières	15,476 ..	
	$102,898 ..	
Réassurances	21,916 ..	
Réfactions (rebate)	9,569 ..	
Taxes	7,480 ..	
Loyer	3,750 ..	
Dépenses, et profits et pertes	38,518 ..	
		$180,034
Réservé pour primes non terminées		$17,830 ..

La Compagnie possède l'ACTIF suivant :

Capital en Stock-notes	
Comptant	62,436 ..
Comptes en voie de collection	18,550 ..
Billets recevables	5
Prêts sur garanties	60,050 ..
Prêts sur hypothèques	31,846 ..
Stocks et Bons	5,870 ..
Installations de bureaux et meubles	3,000 ..
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 ..
	$296,517
Moins intérêts non payés et dividendes	2,196
	$294,320 ..

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874 :

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas,
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873 :

Primes sur l'incendie	$129,031 45	
Primes de mer	24,310 62	
Primes de rivières	5,867 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$261,209 ..
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 42
		$211,083 ..

Pertes payées dans l'année :

Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,696 31	
Sur les risques de rivières	18,331 71—100,844 ..	
		$110,239 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	18,638 ..	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	2,446 26	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00 — 48,641 84	
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse	$50,716 ..
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 ..
Primes en voie de recouvrement	431 9
Actions, etc., de banques, compagnies d'assurance, etc.	8,355 ..
Propriété foncière	4,557 ..
Billets d'actions (stock notes)	283,226 50
	$583,555 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré :

Intérêt sur le capital payé ... 10 pour cent
Dividende sur le susdit ... 5
Dividende sur primes remboursées ... 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	G. A. Green,
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Santell,
Lloyd R. Coleman	W. B. Thompson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE ... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876 47
Pertes, dépenses, taxes	$196,888 73	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	256,515 30
Bénéfice net		$78,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES L. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. L. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,384 55	
Primes sur les rivières	13,066 58	
Primes maritimes	9,042 32	
		117,493 35
Moins, primes remboursées		7,425 69
		$110,067 73

Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,569 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 20	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Prêts garantis par nantissement	5,729 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	143,056 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 63
En caisse	27,082 84
	$241,414 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq pour cent par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10f.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120....RUE DE LA COMMUNE....120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$80,583 60	
Mer	13,839 30	
Rivières	59,181 82—$153,604 12	
Plus—Risques non expirées le 31 mars 1875	15,746 00	
	169,349 12	
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875	17,200 00	
Montant net des primes		$152,140
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35 — $43,161 19	
Réfaction (rebate)	24,334 23	
Réassurances	8,699 06	
Primes remboursées	1,225 10	
Taxes	14,211 50	
Casuel	3,170 42	
Loyers	6,588 38	
Dépenses	15,408 48	
	$117,896 38	
Moins Intérêts profits et pertes	20,192 18 — $97,70..	
Bénéfice net		$54,4..

ACTIF.

Effets à recevoir	$236,984 42
Mobilier	4,932 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,220 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$357,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$187,126 ..
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$64,847 ..	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.		
		126,0..
		$63,114 1
Total de l'Actif		$794,819 1

DÉCLARE :

Intérêt sur le capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider,
A. Kim...,	Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	F. Del Bondio,	G. H. Miller,
Isaac Scherck,	S. Kicke,	S. J. Nasits,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
K. Weissembach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildermann		

L'Union Française

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres au Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs :

L. Breton	Alph. Wais	E. Larue
A. Jas	V. Aippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tiané, jr
H. Salomon	R. Saloy	Ch. Frantz
I. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. J. Iseles	J. Anglade	M. Leblanc

et à une assemblée de la Direction ont été nommés.

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.

Par ordre de la direction, J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1875.

ASSURANCES.

Association d'Assurances DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874 :

Primes sur les risques de feu	$429,805 17		
Primes sur les risques de mer	60,338 12		
Primes sur les risques de rivières	32,508 24		
Total		$522,651	
En moins :			
Primes sur risques non expirés	$123,724 24		
Primes remboursées	2,377 32	$126,101 56	
Primes nettes acquises			$396,549
A ajouter :			
Intérêts		16,243 37	
Profits et pertes		4,031 44	
Primes sur l'or		816 18	21,095 9
			$417,646 96
Pertes payées sur les risques de feu	$145,176 18		
Pertes payées sur les risques de mer	24,964 75		
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 38		
Pertes en litige	5,812 60		
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,506 59	
Réassurances		11,889 63	
Réfaction (rebate)		38,866 47	
Commissions d'agences		21,904 63	
Dépenses d'agences		6,010 23	
Licence		1,000 00	
Dépenses de bureau		26,523 17	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.		9,223 39	
Frais de Cours et d'avocats		123 21	326,166
Bénéfice net			$91,479 29

ACTIF.

En caisse :		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 24	
" Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	28,776 64	
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $32,903 42, évalué	23,000 00	
Effets à recevoir pour primes	12,081 07	
Prêts sur hypothèques	147,542 28	
Prêts sur nantissements	20,722 19	
Effets à recevoir	18,613 29	
Bons	22,412 85	
Actions	38,556 78	
Primes en voie de recouvrement	49,459 82	
Propriété foncière	5,135 64	
Propriété mobilière	25,000 00	
Dû par divers	6,697 77	494,428

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	257,580 00	
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	3,012 50	
Primes sur risques non terminés	123,724 24	
Pertes non réglées	17,941 55	
Dû à divers	701 21	402,959 50
Surplus		$91,479 29

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants :

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action :

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes ;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,829 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

DIRECTEURS :

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
L. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHAM,
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON.

14 janv—1m

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL DU Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873 :

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$153,623
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	23,811 ..	
Primes sur les Risques de mer	23,721 13	
Moins les primes rendues	3,737 ..	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,697 ..	84,414
Primes nettes pour l'année 1873		$148,608 14
Déficit pour l'année 1873		28,246 ..
		$156,554 ..
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,957 ..	
Sur les Risques des rivières	10,796 ..	
Sur les Risques de mer	35,725 ..	
		127,421 ..
		8,422 ..
Réassurances	1,000 00	
Taxes	18,954 01	
Réfaction au lieu de scrip.		
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	26,797 ..	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,209	
	$54,965 ..	
Moins escompte et intérêts	25,612 ..	29,373
		$156,854
Pertes non réglées		30,00
		$186,85

La Compagnie possède l'Actif suivant :

En caisse	$29,408 ..	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	43,221 ..	
Effets à recevoir sur Primes	9,343 31	
		$82,573 ..
Effets à recevoir en voie de recouvrement		81,068 91
Propriété foncière		50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		126,546 ..
Actions de Banques		44,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock		4,000 00
Actions du Harbor Protection Company		986 ..
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		3,800
Bons I. O. des O. F. Hall Association		5,00
Actions de Compagnie d'assurance		2,80
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		5,
Compte suspendu de Bons et d'Actions		255,155 ..

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public

17 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 2 Janvier 1874

ACTIF.

Prêts et escomptes		$806,894 ..
Bonds des Etats-Unis		462,900 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or		12,755 ..
Diverses actions		17,772 50
Dû par Banques et Banquiers		2,349 27
Propriétés foncières, meubles et installations		5 68
Dépenses courantes		5 77
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 ..	
Billets de Banques Nationales	11,339 54	
Or	14,606 ..	
Chèques sur banques locales payables en currency	190,303 ..	438,306 54
		$1,687,822 ..

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Surplus	11,852 10
Circulation	419,000
Dépôts	773,353 12
Chèques du caissier	28,847 77
Escomptes, Intérêt et Change	479 21
Dû à Banques et Banquiers	502 32
Dividendes non-réclamés	671 90
	$1,687,822 ..

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orleans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 321 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

Membres actifs,	198
Membres honoraires,	45
Membres honoraires-Bienfaiteurs,	4
Décédés,	16
En voyage, ou absents du pays,	14
Rayés des Rôles,	6
Démissionnaires,	
Expulsé	
Total égal	membres

RECETTES :

Collection de quotités	$1733 50	
Admissions durant l'année 1874	606 00	
Amendes et divers	21 35	
Argent placé	422 10	
En caisse le 8 janvier 1874	915 22	
		$3697 17

DEPENSES

Payé aux Docteurs	463 65	
" aux Pharmaciens	460 45	
Frais de funérailles	516 00	
Actions de la tombe, remboursées	330 00	
Secours en argent	63 00	
Payé au secrétaire	100 00	
Impressions et annonces	67 00	
Payé pour matériel et emblèmes	149 45	
Frais divers	36 25	
Médaille en Or, au trésorier	41 00	
Payé au collecteur, commission	262 25	
		2504 05
En caisse le 7 janvier 1875		1193 12
En plus, à ajouter.		
Le mobilier de la Société coûtant $750. (assuré)		600 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2		4141 00
Total		5934 12
A déduire, actions de la tombe, dues		330 00
Actif net		$5604 12

(Pour mémoire en Recouvrement $564.)

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876 :

Président, Dominique Pochelu. *
Vice-président, Pierre Gendre. *
Trésorier, Bazile Dabat. *
Secrétaire, Louis Grégoire. *

DIRECTION—(COMITÉ DE FINANCE.)

J. P. Bouède, chairman. *
Jos. Néguéloua, *
Wm. Maylie. *

COMITÉ DE SECOURS.

Martin Deshautraux, chairman. *
Jean Mailhes. *
Louis Vigues.
J. Courtade.
Jos. Pihiet, pour la section des abattoirs. *
Julien Vezin do do do

Maître de Cérémonie—Léon Lambothe.
Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Redon.
2nd " George Lentz.
3ème " Bertrand Pomes
Collecteur—Silvani Braud. *
Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin 6ème et Tchapitoulas.
Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 28.

PHARMACIENS DE LA SOCIÉTÉ.

1. G. J. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2. C. F. Lett, rue Tchoupitoulas, No. 1425.
3. Marx Levy, encoignure Magazine et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferlé, rue Magasins, 852.
5. Dr James Mainegra, agent drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins.
7. Emile Sautter, encoignure Joséphine et Magasins.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 325.
10. P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. P. Lougarre, encoignure Hancock et Levée.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.

Nouvelle-Orleans, 15 janvier 1875.

Ont signé pour conformité :

D. POCHELU, Président.
P. BOUÈDE, Chairman comité de finance.
MARTIN DESHAUTRAUX, Chairman du comité de secours.

Certifié conforme aux minutes, folio 47-48.

LOUIS GREGOIRE, Secrétaire.

Nota—Les membres indiqués par un astérisque ont été réélus.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$100,532 06
Sur les risques d'incendie	80,095 96	
Sur les risques maritimes	14,3.. 80	
Sur les risques de rivières	5,12.. 25	100,532 06
Pertes payées dans la même période savoir		
Sur les risques d'incendie	25,256 54	
Sur les risques maritimes	6,8.. 07	
Sur les risques de rivières	..18 11	32,2.. 72
		67,300 40
Moins cent remis aux as...	7,215 04	
Taxes	7,920 77	
Réassurances	6,705 49	
Loyer	2,250 27	
Primes retournées	1,091 09	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,050 ..	41,275 94
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$5,586

Actif de la Compagnie :

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	$8,063
Prêts sur gages	42,1..
Effets pour primes à courte échéance	17,751
Actions de banque et autres actions	56,4..
Biens fonciers	17,551
Primes en voie de perception	15,410
En banque	84,422
Total de l'actif	$275,258 ..

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 1.. 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public. No. 140, rue Gravier.

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7..

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$642,221
Tiré au-delà des dépôts	1,341 40
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	406,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	17,772 50
Dû par des agents de rachat et de réserve	2,211 5
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	1,519
Local de la banque	7,902 8
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	18,062
Dépenses Courantes	4,972
Taxes payées	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	67,975
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,672 91
Espèces	15,195 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,604,732 1.

PASSIFS.

Capital payé	$500,000 0
Surplus	11,453
Escompte	3,556
Change	1,6.. 97
Intérêt	1,417 97
Circulation Nationale non rachetée	3..,000 00
Dividendes non-payés	752 25
Dépôts individuels	357,9..
Chèques certifiés	7,5..
Dû à des Banques Nationales	1,683
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat	..
	$1,604,7..

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce .. Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. POURSINE,
E. S. KEEL,
A. W. B.

BILAN DE LA BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES :

Prêts et escomptes		$7..,973 87
Tiré au-delà		4,5.. 76
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		300,000
Bons des Etats-Unis en caisse		100,000 00
Autres actions et Bons		37,335 50
Dû par des agents de réserve et de rachat		30,0..
Dû par d'autres banques nationales		7,..0 58
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat		1,251 4
Propriété foncière, mobilier et installations		6,800 87
Dépenses courantes et taxes payées		11,152 23
Primes payées		40,300 00
Echanges pour le Clearing House		104,315 88
Billets d'autres banques nationales		6,975 00
Petite monnaie (y compris les nickels)		641 68
Espèces		27,673 49
Billets Legal Tender		210,116 00
Total		$1,691,460 54

PASSIF.

Capital payé		$500,000 00
Surplus		57,000 00
Autres profits non partagés		35,0.. 32
Billets de banques non rachetés		269,985 0
Dividendes non payés		240 00
Dépôts individuels	$855,821 79	
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00	
Chèques certifiés	11,912 94	
Chèques de caissiers non payés	24,557 50	1,026,142 23
Dû à d'autres banques nationales		12,955 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat		6,539 33
Total		$1,691,460 54

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 5 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins, T. PRUDHOMME, L. R. CAIN, H. R. GOGREVE